

## Concept de protection COVID-19 & Directives de compétition

Compétition : Meeting en salle Macolin

Date : 30/31.01.2021

Organisateur : Biel/Bienne Athletics

Président du CO : Christoph Hasler

### **Principes généraux**

#### **1. Seulement sans symptôme à la compétition**

Les personnes avec des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux compétitions. Ceci est également valable pour les entraîneurs et les aides. Ces personnes restent à la maison ou s'isolent et clarifient la suite de la procédure avec le médecin de famille.

#### **2. Garder ses distances et se laver les mains**

En arrivant, en pénétrant sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors d'entretiens, pendant le coaching et l'observation, après la compétition, en repartant et dans des situations similaires, il faut impérativement en permanence respecter la distance de 1.5m. Uniquement pendant la compétition proprement dite, il est permis de déroger à cette distance - mais pas de faire un high-five ou de se serrer dans les bras avant ou après le concours ! En se lavant régulièrement les mains avant et après la compétition avec du savon, on se protège et on protège son environnement.

#### **3. Port du masque**

Dans la halle de sport le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes et pendant toute la durée de la compétition. Seuls les athlètes en compétition imminente font exception. Un masque doit être porté à tout moment lorsqu'un athlète n'est pas en compétition (temps d'attente, Callroom, entre les essais, ...). Le seul endroit dans la zone indoor de l'installation où le port du masque n'est pas obligatoire, est la zone de compétition proprement dite. Partout ailleurs (galerie, Foyer, vestiaires, ...) le masque doit à tout moment être porté.

#### **4. Tenir une liste de présences**

Tout contact entre personnes doit pouvoir être identifié pendant 15 jours à la demande des autorités sanitaires. Pour simplifier le Contact Tracing, l'organisateur tient pour tous les groupes de personnes une liste de présences, qui est à disposition du/de la responsable corona sous une forme convenue.

#### **5. Quarantaine**

Si une personne présente à la compétition devait après coup être testée positive, les autorités sanitaires et le/la responsable corona de la compétition doivent être informés. Les autorités déterminent en conséquence les personnes qui doivent être mises en quarantaine – ce qui peut en principe concerner toutes les personnes présentes à la compétition. Afin d'éviter une quarantaine, il est particulièrement important de porter un masque à tout moment et de garder ses distances.

#### **6. Responsable corona**

Le/la responsable corona de la compétition est Christoph Hasler (076 321 78 89, [christoph.hasler@perron8.com](mailto:christoph.hasler@perron8.com)). Il est chargé de veiller à ce que les mesures définies dans ce concept soient mises en œuvre.

## **Mesures spécifiques pour la manifestation**

### **1. Principes**

#### **1.1. Autorisation de la manifestation**

La manifestation a été annoncée et autorisée via outil de compétition de Swiss Athletics. Swiss Athletics confirme ainsi que la compétition est conforme aux restrictions pandémiques édictées par la Confédération et le canton de Berne. L'exploitant de l'installation de la Halle de sport (Office fédéral de sport, OFSPO) a pris connaissance du présent concept.

#### **1.2. Données personnelles**

Les données (nom, prénom et numéro de téléphone) de toutes les personnes impliquées sont déterminées à l'avance (inscription en ligne/listes). Le CO dispose de toutes les données de contact de tous les groupes de personnes «Athlètes», «Entraîneurs» et «Aides».

Collecte des données personnelles :

<b>Groupe de personnes</b>	<b>Méthode</b>	<b>Nombre 30.01.</b>	<b>Nombre 31.01.</b>
Athlètes	Outil d'inscription en ligne de Swiss Athletics	100	70
Entraîneurs	Collecte par Swiss Athletics	75	50
Représentants des médias	Collecte par Swiss Athletics	5	5
CO & Aides	Enregistrement via chef de compétition	30	30

#### **1.3. Vestiaires, douches et toilettes**

Les athlètes pénètrent dans la halle en tenue de sport. Les vestiaires peuvent être utilisés pour se changer, mais au maximum 8 personnes peuvent se trouver dans un vestiaire en même temps. Les douches ne peuvent pas être utilisées.

Les toilettes peuvent être librement utilisées par tous les groupes de personnes.

#### **1.4. Restauration**

Il n'y a de possibilité de restauration ni pour les athlètes ni pour les entraîneurs.

#### **1.5. Désinfectants**

Dans les zones d'entrée et en divers endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des désinfectants sont mis à disposition.

Pour les disciplines, dans lesquels le matériel est partagé entre les athlètes (par ex. lancer du poids), il y a suffisamment de désinfectant à disposition de sorte que les athlètes peuvent désinfecter le matériel avant utilisation.

## **2. Groupes de personnes**

### **2.1. Athlètes ayant le droit de participer**

Les athlètes qui font partie d'un cadre national de Swiss Athletics (Swiss Starters, Swiss Starters Future, cadres de relais, cadre de course de montagne) ainsi qu'un autre très petit cercle d'athlètes avec un potentiel très élevé pour s'aligner aux CE Team en 2021 ont le droit de participer. La décision à cet égard incombe au département Sport de performance de Swiss Athletics. Les athlètes ayant le droit de participer ont été informés directement par Swiss Athletics.

## 2.2. Entraîneurs

Au maximum un entraîneur est admis par athlète. Cette personne doit exercer une fonction d'entraîneur, il ne peut donc pas s'agir par ex. d'un fan. Les entraîneurs personnels annoncés par les athlètes de cadre à Swiss Athletics en automne 2020 sont déterminants. Swiss Athletics prend en charge l'enregistrement des entraîneurs.

## 2.3. Aides

Il ne faut convoquer que le nombre d'aides absolument nécessaire pour le bon déroulement de la compétition. Un centre avec des possibilités de ravitaillant est mis en place pour les aides. Au maximum 10 personnes peuvent s'y trouver en même temps.

## 2.4. Médias

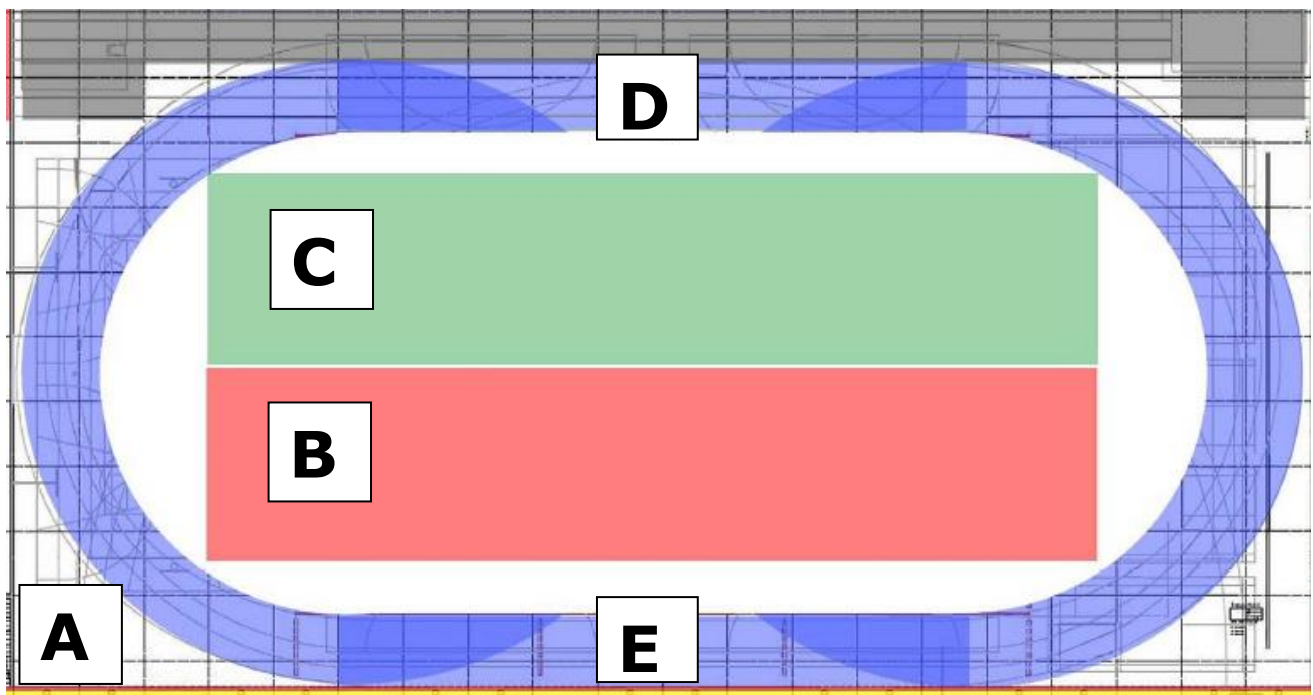
Un nombre fortement restreint de places est à disposition des médias. Les demandes peuvent être adressées au chef Communication de Swiss Athletics ([beatfreihofer@swiss-athletics.ch](mailto:beatfreihofer@swiss-athletics.ch)).

## 2.5. Spectateurs et invités

Les spectateurs et autres invités ne sont pas admis.

## 3. Déroulements

### 3.1. Plan de situation



**A : Callroom / B – E : Zones d'échauffement Installation de compétition**

### 3.2. Pénétrer dans la halle et quitter la halle

Seules les personnes enregistrées pour la manifestation (athlètes, entraîneurs, médias, aides) ont accès à la halle.

L'entrée et la sortie de la halle se trouvent au sous-sol (accès au Foyer). Devant l'entrée, des marquages sont placés sur le sol à une distance de 1,5 m. À l'entrée toutes les personnes sont enregistrées et les dossards sont remis aux athlètes. La remise des dossards équivaut à cocher.

Les athlètes et leurs entraîneurs peuvent pénétrer dans la halle au maximum 80 minutes (saut à la perche 110 minutes) avant le début de l'épreuve selon horaire officiel. Les athlètes engagés plusieurs fois peuvent rester dans la halle entre les engagements, mais portent en permanence un masque et respectent la distance. Les athlètes et leurs entraîneurs quittent la halle au plus tard 20 minutes après la fin de la dernière discipline de l'athlète et s'annoncent partant à la sortie.

Les aides pénètrent sur l'emplacement peu avant l'heure pour laquelle ils ont été convoqués et quittent l'emplacement immédiatement après avoir terminé leur travail.

Les représentants des médias ont accès à la halle, tant qu'elle est ouverte.

### **3.3. Séjourner dans la halle**

#### **3.3.1. Endroits où se tenir**

##### *Galerie et tribune*

Tous les entraîneurs, les représentants des médias, les différents aides (chronométrage, speaker) ainsi que les athlètes participant à plusieurs disciplines peuvent rester dans la zone non fermée de la tribune et de la galerie. Ils doivent tous porter un masque et respecter la distance minimale. L'organisateur procède à d'autres subdivisions de la galerie et de la tribune au moyen de bandes de séparation (par exemple, zones pour les entraîneurs par discipline, zone pour les athlètes multiples).

Une zone est fermée pour le chronométrage et le speaker.

##### *Emplacement de compétition*

L'emplacement de compétition à proprement dit n'est accessible qu'aux athlètes (depuis le Callroom à la fin de la compétition), aux aides et à certains photographes et cameramen. Les aides portent en permanence un masque et essaient dans la mesure du possible de respecter la distance. Les athlètes portent un masque quand ils ne sont pas engagés en compétition.

##### *Foyer*

Le Foyer est utilisé uniquement comme passage, pas pour y rester. Tous les groupes de personnes pénètrent dans la halle et quittent la halle par l'entrée vers le Foyer où ils sont enregistrés. Toutes les personnes portent un masque. Tous les entraîneurs se rendent ensuite immédiatement dans le secteur galerie et tribune.

#### **3.3.2. Groupes de personnes**

##### *Athlètes*

Les athlètes ne peuvent rester dans la halle qu'à partir d'un maximum de 80 minutes avant le début de leur première compétition et jusqu'à un maximum de 20 minutes après leur dernier engagement en compétition. Durant le temps du Callroom à l'engagement en compétition, ils se trouvent dans leur groupe de discipline. Durant le temps en dehors de cette période, ils peuvent se déplacer librement dans la salle, mais doivent suivre les instructions de l'organisateur. Le secteur de la galerie ne doit pas être utilisé pour l'échauffement. De plus il faut en permanence y respecter la distance minimale de 1.5m et porter un masque.

##### *Entraîneurs*

Les entraîneurs restent exclusivement sur la galerie resp. la tribune (sauf pour aller aux toilettes). Pour les entraîneurs, le port du masque est obligatoire pendant toute la compétition. De plus une distance de 1.5m avec les autres personnes doit être respectée.

##### *Aides*

Les aides ont le droit de se trouver dans toutes les zones de la halle, mais doivent en tout temps porter un masque et respecter si possible la distance minimale.

## *Représentants des médias*

Les représentants des médias n'ont le droit de se tenir que dans le secteur de la tribune et de la galerie de la halle et portent un masque. Ils peuvent se rendre un petit moment au Foyer, mais pas dans la zone compétition. Exception : Les photographes et cameramen peuvent aussi séjourner dans la zone compétition, mais portent en permanence un masque.

### **3.4. Déroulement de la compétition**

#### **3.4.1. Horaire**

Le programme est conçu de manière à ce qu'il n'y ait jamais plus de 150 personnes à la fois dans toute la zone de l'installation. La distance minimale requise peut ainsi être maintenue à tout moment sur les 5000m<sup>2</sup> de l'installation par toutes les personnes sauf les athlètes en compétition.

#### **3.4.2. Échauffement**

Jusqu'aux heures du Callroom, l'échauffement se fait dehors. Pendant l'échauffement le port du masque n'est pas obligatoire. Pour l'échauffement, il faut quitter la halle par la sortie officielle et revenir par la même entrée.

#### **3.4.3. Callroom**

Heures - Callroom :

- 30 minutes pour toutes les courses
- 40 minutes pour le saut en longueur et le lancer du poids
- 60 minutes pour le saut à la perche

Le Callroom se trouve directement à l'entrée de l'installation de compétition. Seuls les athlètes qui se rassemblent pour le Callroom ont le droit de s'y trouver. Depuis le Callroom, les athlètes font partie du groupe de discipline correspondant et peuvent être clairement affectés. Depuis le Callroom, les athlètes sont conduits dans une dernière zone d'échauffement dans la halle. Ils n'ont plus le droit de quitter cette zone. Depuis l'entrée dans le Callroom jusqu'à la zone d'échauffement, le port du masque est obligatoire. 5 minutes avant le départ, les athlètes se rendent indépendamment de la place d'échauffement au départ/emplacement de compétition.

Les heures du Callroom sont également valables en cas de plusieurs engagements. Les athlètes qui sont engagés dans une autre discipline, le font savoir au Callroom et s'annoncent directement sur l'emplacement correspondant.

#### **3.4.4. Compétition**

La compétition se déroule dans les groupes de disciplines. L'athlète n'a pas le droit de quitter le groupe de discipline, sauf pour participer à une autre discipline. En ce qui concerne les courses, les athlètes portent un masque du Callroom jusqu'à la place d'échauffement. La préparation immédiate de la course peut se faire sans masque. La même chose est valable pour les disciplines techniques. De plus entre leurs essais les athlètes portent un masque et respecte la distance minimale avec les autres athlètes. Pour cela l'organisateur met à disposition suffisamment de places assises. Après avoir terminé le concours, les athlètes mettent un masque, quittent l'emplacement de compétition comme groupe de discipline et se rendent dans le secteur de la tribune (plusieurs starts) ou quittent au plus vite la halle, au plus tard 20 minutes après le dernier engagement en compétition.

#### **3.4.5. Retour au calme**

Le retour au calme comme l'échauffement se fait dehors.

#### **4. Communication**

Le concept de protection et les mesures appliquées sont d'une part publiés sur la page d'accueil de l'organisateur, d'autre part envoyés personnellement par mail aux athlètes, aux entraîneurs, aux représentants des médias et aux aides. De plus le concept de protection sera mis à disposition sur place sous forme physique.

Pendant la manifestation le speaker rappelle de temps en temps les réglementations appliquées.

#### **5. Responsabilité**

L'apparition de la pandémie COVID-19 a également modifié l'environnement dans lequel se déroulent les compétitions d'athlétisme. Elles sont réalisées conformément aux mesures édictées par la Confédération et les cantons et aux conditions imposées par les exploitants des installations respectives. En raison des mesures fédérales et cantonales actuelles, les athlètes et les volontaires doivent s'attendre à être mis en quarantaine en cas d'infection COVID-19 d'un contact proche. Cela s'applique à l'environnement privé et professionnel ainsi qu'aux événements sportifs. Le risque correspondant est assumé par chaque personne elle-même qui doit peser les risques auxquels elle peut/veut s'exposer. Swiss Athletics et l'organisateur déclinent toute responsabilité à cet égard.

Ittigen b. Bern, 22 janvier 2021